

Soutenir les pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité en Boischaut Sud : MAEC* 2022

1 *Mesures Agro-Environnementales Climatiques

Depuis 2015, les agriculteurs du Boischaut Sud de l'Indre qui le souhaitent peuvent souscrire des Mesures Agri-Environnementales Climatiques (MAEC) : contrats d'une durée de 1 an ou 5 ans, qui permettent de rémunérer des pratiques respectueuses de l'environnement, définies par un cahier des charges précis.

Le dispositif est financé à 75 % par l'Europe et 25 % par l'État et est porté par le Pays de La Châtre en Berry, associé au Pays Val de Creuse Val d'Anglin. La coordination quant à elle est assurée par l'Adar Civam et l'animation technique par Indre Nature et la Chambre d'Agriculture de l'Indre. En 2022, différentes MAEC sont accessibles :

Contrats 5 ans

- **MAEC à l'échelle de l'exploitation :**

- MAEC Grandes cultures

Contrats 1 an

- **MAEC à l'échelle de l'exploitation :**

- Polyculture-Élevage « dominante céréale »
- ou Polyculture-Élevage « dominante élevage »
- ou Système Herbager

- **MAEC à l'échelle de la parcelle :**

- « prairies fleuries », où devront être présentes plusieurs plantes indicatrices d'une biodiversité remarquable
- « fauche tardive » et/ou « absence de fertilisation »
- « entretien de haies », sont éligibles les haies hautes favorables à la biodiversité
- « entretien de ripisylves » (haies de bord de cours d'eau)

Chiffres clés :

- ✓ **7600 € par an** et par associé d'aides aux pratiques vertueuses
- ✓ **Plus de 9 Millions d'euros** d'aide depuis 2015 en Boischaut Sud
- ✓ **Près de 500 exploitations** déjà engagées sur le territoire
- ✓ **Plus de 4000 ha de prairies naturelles** et **700 km de haies** déjà préservés via les MAEC depuis 2015

Pour s'engager, les agriculteurs et agricultrices intéressé.e.s sont invité.e.s à participer à une réunion d'information qui aura lieu :

mardi 22 février à 14h à CHASSIGNOLLES (salle des fêtes)

ou

mercredi 23 février à 14h à EGUZON (salle des fêtes)

puis aux formations qui seront organisées au printemps pour parfaitement comprendre les cahiers des charges des MAEC.

NB pour les renouvellements de contrats, des réunions spécifiques sont prévues les mêmes jours mais le matin, de 10h à 12h.

Inscription recommandée :

ADAR CIVAM : 02.54.48.08.82 – adar.civam@gmail.com

Chambre d'Agriculture de l'Indre : 02.54.61.61.32 – laura.barbonnais@indre.chambagri.fr